



Bordeaux, le 30 avril 2020

Coronavirus : point de situation

27 millions de masques mis à disposition en Nouvelle-Aquitaine depuis le début de la crise sanitaire

Depuis le début de la crise sanitaire, la problématique de la disponibilité des masques est constante. L'ARS Nouvelle-Aquitaine se mobilise dès le 1^{er} jour pour recenser toutes les ressources disponibles. Un appel à solidarité a été lancé auprès des entreprises pour collecter des dons de masques chirurgicaux ou FFP2 et du matériel de protection individuelle afin de pouvoir augmenter le stock disponible en complément des circuits d'approvisionnement nationaux gérés par Santé Publique France. Pour rappel, les masques sanitaires sont réservés aux professionnels de santé, aux établissements de santé et médico-sociaux et aux services d'aide à la personne dans le respect des consignes données par le Ministère des Solidarités et de la Santé.

2 filières d'approvisionnement sont dédiées à ces bénéficiaires :

- **4, 1 millions de masques délivrés via les pharmacies de Nouvelle-Aquitaine**

Ces masques ont été distribués gratuitement par les pharmaciens aux professionnels de santé libéraux (pharmaciens, médecins, infirmières, biologistes, masseurs-kinésithérapeutes...) et aux salariés de l'aide à domicile, accueillants familiaux... Cette liste est strictement définie, elle a évolué à plusieurs reprises depuis le début de la crise et sera amenée à évoluer avec le déconfinement annoncé.

- **21 millions de masques chirurgicaux et FFP2 distribués via les 12 Groupements hospitaliers de territoire (GHT)**

Ces masques permettent d'approvisionner l'ensemble des établissements de santé, le secteur médico-social, les acteurs de la prise en charge à domicile et les transporteurs notamment.

A cela s'est ajouté ponctuellement un soutien direct de l'ARS Nouvelle Aquitaine (environ 1,5 million de masques) à partir des stocks issus de dons (entreprises, collectivités...). Au total, ce sont **environ 27 millions de masques sanitaires qui ont été mis à disposition des acteurs de santé.**

C'est un effort inédit qui devra encore être amplifié pour faire face aux défis du déconfinement et à la reprise, progressive et maîtrisée, à partir du 11 mai prochain, des activités de soins pour

l'ensemble de la population.

L'approvisionnement de la France en masques en population générale à compter du 11 mai

A compter du mois de mai, 20 millions de masques grand publics lavables seront mis à disposition des Français chaque semaine et la France produira 17 millions de masques textiles au 11 mai.

L'Etat, les collectivités, les entreprises, l'initiative privée, seront complémentaires :

- des masques jetables ou lavables seront vendus dans les pharmacies et la grande distribution, (les conditions restent à définir) ;
- les entreprises sont invitées à équiper leurs salariés de masques ;
- les personnels de l'Etat et des collectivités locales seront également équipés,
- des masques seront fournis aux personnels de l'Education nationale et des masques seront mis à disposition des enfants scolarisés et des collégiens ;
- la Poste va mettre en place une plateforme de e-commerce à partir de fin avril - début mai, pour assurer la distribution de plusieurs millions de masques grand public aux TPE-PME et aux indépendants ;
- les particuliers sont incités à se confectionner eux-mêmes des masques, selon les conditions recommandées par l'AFNOR et l'ANSM.

Des mesures de soutien à l'achat de masques sont mises en place :

- l'Etat prendra en charge 50% du coût des masques grand public achetés à partir du 28 avril par les collectivités locales, dans la limite d'un prix de référence ;
- une enveloppe hebdomadaire de 5 millions de masques lavables sera destinée aux citoyens les plus précaires, via les CCAS et les acteurs associatifs.

En savoir plus :

- **Entreprises** : une plateforme pour permettre de se fournir des masques www.stopcovid19.fr.
- **Grand public** :
 - un tutoriel vidéo pour confectionner un masque en tissus selon les recommandations de l'AFNOR (CEPIAS Nouvelle-Aquitaine) : <https://www.youtube.com/watch?v=WvnWO7kbaR4>
 - les rappels essentiels pour bien utiliser les masques et continuer à respecter les gestes barrières : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/masques-grand-public>

Point sur l'évolution de l'épidémie de Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine

>> Cas confirmés rapportés par les laboratoires de Nouvelle-Aquitaine

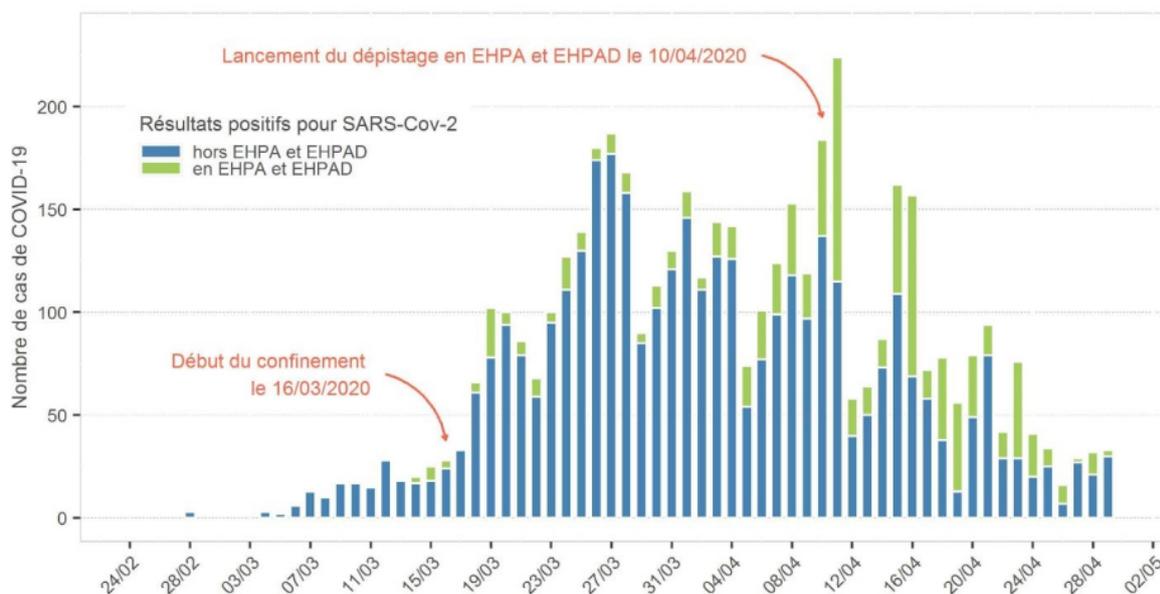
L'épidémie poursuit sa progression dans notre région avec **33 nouveaux cas confirmés recensés par Santé publique France le 29 avril, ce qui porte le total à 4 647** depuis le début de l'épidémie.

Pour rappel :

- ces chiffres ne comprennent pas toutes les personnes non testées Covid-19 identifiées par la médecine de ville.

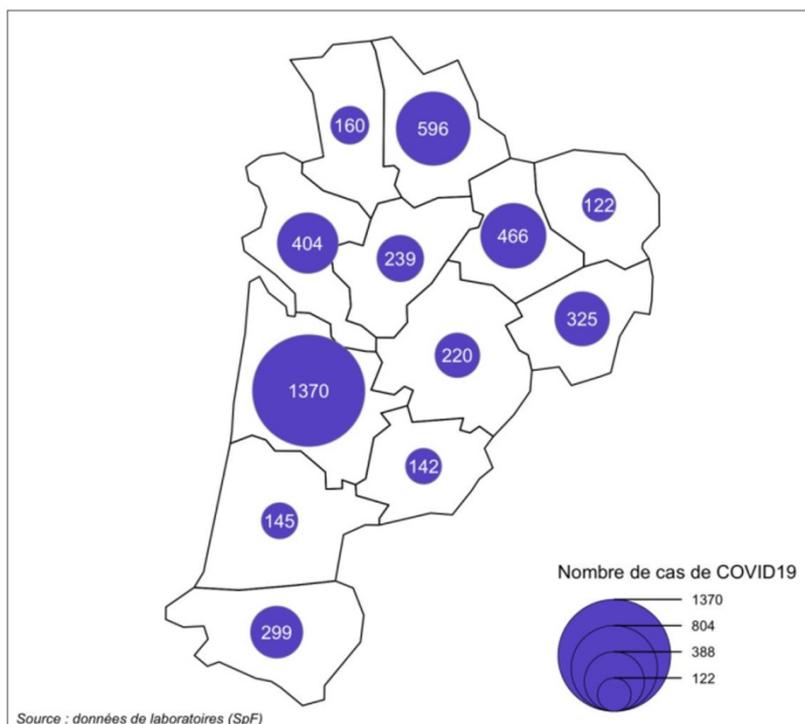
- les chiffres des départements comprennent des cas n'ayant pas été encore géolocalisés et attribués au département du laboratoire qui a réalisé le test.

| Nombre de résultats biologiques positifs pour SARS-CoV-2 diagnostiqués par jour en Nouvelle-Aquitaine au 29 avril 2020 (N = 4647)



Depuis le 10 avril, un dépistage systématique dans les EHPAD ayant identifié au moins un cas confirmé de Covid-19, parmi les résidents ou le personnel, a été initiée dans l'ensemble de la région.
(Source : Santé publique France)

| Nombre de résultats biologiques positifs pour SARS-CoV-2 par jour en Nouvelle-Aquitaine au 29 avril 2020



(Source : Santé publique France)

>> Prise en charge et décès en Nouvelle-Aquitaine

- 615 personnes sont actuellement hospitalisées ⁽¹⁾ (- 48 par rapport à la veille)

- **111 personnes sont actuellement en réanimation ou en soins intensifs** ⁽¹⁾ (-6 par rapport à la veille)
- **1 446 personnes sont sorties guéries de l'hôpital** depuis le début de l'épidémie ⁽¹⁾ (+61 par rapport à la veille)
- Depuis le début de l'épidémie, **on déplore 324 décès** ⁽¹⁾ **parmi les personnes hospitalisées** (+11 par rapport à la veille).

⁽¹⁾ Source Santé publique France Nouvelle-Aquitaine au 29/04 à 10h30

| Nombre de cas de COVID-19, données SI-VIC, au 30 avril 2020 en Nouvelle-Aquitaine

	Hospitalisations en cours N (%)	Dont réanimation N (%)	Retour à domicile N (%)	Décès N (%)
TOTAL	615	111	1446	324
DEPARTEMENTS¹				
Charente (16)	4 (1%)	2 (2%)	41 (3%)	11 (3%)
Charente-Maritime (17)	62 (10%)	12 (11%)	93 (6%)	43 (13%)
Corrèze (19)	80 (13%)	11 (10%)	64 (4%)	28 (9%)
Creuse (23)	24 (4%)	11 (10%)	32 (2%)	5 (2%)
Dordogne (24)	24 (4%)	2 (2%)	62 (4%)	9 (3%)
Gironde (33)	219 (36%)	46 (41%)	662 (46%)	116 (36%)
Landes (40)	23 (4%)	3 (3%)	54 (4%)	10 (3%)
Lot-et-Garonne (47)	30 (5%)	3 (3%)	43 (3%)	7 (2%)
Pyrénées-Atlantiques (64)	49 (8%)	4 (4%)	166 (11%)	25 (8%)
Deux-Sèvres (79)	19 (3%)	2 (2%)	44 (3%)	17 (5%)
Vienne (86)	44 (7%)	9 (8%)	91 (6%)	31 (10%)
Haute-Vienne (87)	37 (6%)	6 (5%)	94 (7%)	22 (7%)

(Source : Santé publique France)

>> Situation dans les EHPAD de Nouvelle-Aquitaine

| Nombre de signalements, de cas de COVID-19 et décès chez les résidents en Ehpa et autres EMS, Nouvelle Aquitaine, du 1er mars 2020 au 30 avril 2020 à 9h

	Données en Ehpa par département												Total régional Ehpa	Total régional autres EMS	Total régional tous étabts
	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87			
Nombre de signalements ¹	24	42	12	21	22	85	17	14	53	33	19	9	351	152	503
Nombre de cas Covid-19 total ^{2,4}	37	162	20	41	73	515	12	28	198	46	169	146	1447	191	1638
-dont nb de cas confirmés	30	56	3	17	35	192	6	3	95	10	109	95	651	76	727
-dont nb de cas possibles	7	106	17	24	38	323	6	25	103	36	60	51	796	115	911
Nombre de décès résidents dans l'établissement ^{3,4}	10	5	0	5	8	31	1	3	18	0	19	12	112	0	112
Nombre de décès résidents à l'hôpital ^{3,4}	0	11	0	1	1	37	0	0	6	3	8	6	73	1	74

¹Un signalement est défini par la survenue d'au moins un cas COVID-19 confirmé ou possible dans l'établissement parmi les résidents ou personnel

²Cas confirmés et possibles chez les résidents

³Cas confirmés et possibles décédés chez les résidents

⁴Données issues du dernier bilan transmis par l'établissement

(Source : Santé publique France)

Les chiffres collectés dans le tableau de Santé publique France sont **les données déclaratives** qui ont été transmises par les établissements entre le 1^{er} mars et le 29 avril 2020 à 9h.

Il est question de signalements pouvant émaner de structures ayant déjà fait des signalements ou même ayant clôturé des situations (cas suspects testés négatifs ou retour à la normale dans l'EHPAD).

L'ARS Nouvelle-Aquitaine procède à une vérification de ces données, en lien avec les établissements. Sont ainsi identifiés dans cette base de données :

- les signalements en doublon,
- les cas suspects testés négatifs,

- les situations revenues à la normale.

Au total, 341 EHPAD ont été concernés par un cas confirmé ou suspect de Covid-19 depuis le début de l'épidémie.

En isolant les signalements clos (tests négatifs ou retour à la normale dans l'établissement), il est établi qu'au **30 avril, 156 EHPAD sont actuellement concernés par une situation de Covid-19 confirmée ou suspecte parmi des résidents ou le personnel, soit 17,4 % des EHPAD de notre région** (898 EHPAD en Nouvelle-Aquitaine).

- Parmi les signalements, **1 447 résidents ont été comptabilisés confirmés ou cas possibles** (suspects présentant des symptômes) Covid-19 (-18 par rapport à la veille),
- Parmi ces cas possibles ou confirmés, **114 sont décédés au sein des établissements** (- 2 par rapport à la veille – dus à des ajustements de saisies des établissements de Creuse) et **73 sont décédés à l'hôpital** (+ 1 par rapport à la veille suite - Ces décès sont inclus dans l'indicateur « nombre de décès parmi les personnes hospitalisées » dans le tableau des données hospitalières SI-VIC).

Pour rappel, dans le cadre de la doctrine du dépistage systématisé en EHPAD, l'ARS Nouvelle-Aquitaine le déclenche dès qu'un premier cas est confirmé chez un résident ou un membre du personnel. L'ensemble des résidents et du personnel de l'EHPAD sont alors dépistés.

COVID-19

**ALERTE CORONAVIRUS
POUR SE PROTÉGER
ET PROTÉGER LES AUTRES**

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades

COVID-19

**ALERTE CORONAVIRUS
POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER
LES AUTRES, RESTEZ CHEZ VOUS.**

Tout déplacement est interdit sauf muni d'une attestation pour :

- Aller travailler, si le télétravail est impossible
- Faire des courses de première nécessité
- Faire garder ses enfants ou aider des personnes vulnérables
- Aller chez un professionnel de santé si vous n'avez pas de signe de la maladie

L'attestation est téléchargeable sur le site du gouvernement. Elle peut être imprimée ou recopiée à la main. Une version numérique est désormais disponible.

CONTACTS UTILES

N° vert national pour les questions non médicales :

0800 130 000 (appel gratuit)

Toutes les informations à jour

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Cellule régionale de renseignements Covid-19

ars-na-contact-covid19@ars.sante.fr

Contact presse :

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

N° presse dédié Coronavirus : 06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr